



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq août, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juillet 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD., Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Mme Audrey JOLLY pouvoir M. NAVELLIER Gilles, Catherine Sanchez

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Urbanisme 2021/47 N°10

Délégation de signature au service instructeur de la CDC des demandes de pièces complémentaires et/ou majoration ou modification des délais d'instruction

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 et L5211-4-3,

VU l'article L.423-1 du Code de l'Urbanisme,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,

VU la délibération du conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médullienne en date du 09/04/2015 mettant à disposition des services de la Communauté de Communes Médullienne pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) ;

VU la délibération de la commune de BRACH portant sur l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de mise à disposition des services de la CDC Médullienne pour l'instruction ADS du 12/05/2015

Dans le cadre de la modification de la procédure concernant la délégation de signature au service instructeur des demandes de pièces complémentaires et notifications des délais d'instruction

Le conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 09/08/2021

Reçu en préfecture le 09/08/2021

Affiché le

SLO 101

ID : 033-213300700-20210805-2021477-DE

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

D'APPROUVER les termes de l'avenant de la convention annexée

D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant, et les futurs avenants et annexes de cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX